



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 049-200053213-20241015-CM_DEL_24060-DE

Département de ~~Maine-et-Loire~~
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS d'ANJOU

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents : Stéphane FORTANNIER ; Alain TAUNAY ;

Étaient absents excusés : Dean BLOUIN (Pouvoir à Martine BRIOT) ; Maryse TIERCELIN ; Christelle LE - BRUN ;

Étaient en retard excusés :

Secrétaire de séance : Sylvie ROUSSIASSE

CM-DEL-24060 / CONVENTION – SIEML –RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire (SIEML) est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité pour l'ensemble des communes du département. Le SIEML propose également des services aux collectivités en matière de développement des réseaux de gaz et d'éclairage public, ainsi que des conseils et des aides pour accroître l'efficacité énergétique de leur patrimoine.

En 2020, le comité syndical du SIEML a conforté et renforcé les missions du service « Expertise Bâtiments et Chaleur Renouvelable » dont le rôle essentiel du Conseil Énergie.

Dans ce cadre, et afin de répondre au projet communal lié au développement durable, un projet de convention a été présenté à la commune afin d'adhérer à la mission de « Conseil Energie » proposé par le SIEML.

Cette convention prend fin en décembre 2024.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler ce partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

VALIDE l'adhésion à la mission de « Conseil Energie » proposée par le SIEML

ARTICLE 2

CHARGE Monsieur le maire d'en informer le SIEML et de faire appliquer cette décision

ARTICLE 3

INSCRIT au budget les crédits correspondants

ARTICLE 4

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 15/10/2024

La secrétaire, Sylvie ROUSSIASSE Le maire, Sandro GENDRON

